



## COMMENT GAGNER DU TEMPS AGENT A LA DRH AU DETRIMENT DU PERSONNEL...

Il était une fois un service des Ressources Humaines qui souhaitait accroître et modifier certaines activités dont il a la charge.

Pour y parvenir, il lui a fallu gagner du temps agent sur des activités considérées comme non essentielles dans son service.

Mais où trouve-t-on donc des activités non essentielles au service de la DRH de notre établissement ?

Tout simplement au bureau du CGOS et de la Mutuelle en passant d'une activité de 5 jours par semaine à 1 jour par semaine.

Ainsi contrairement à ce que vous avez connu par le passé, le mardi sera désormais l'unique jour réservé à toute demande CGOS ou Mutuelles.



Vous n'êtes pas sans ignorer que l'UNSA est signataire du contrat des Assurances du Crédit Mutuel.

Qu'à ce titre et devant une décision unilatérale de la Direction des Ressources Humaines, nous avons décidé de compenser la rigidité de ce nouveau mode de fonctionnement en nous substituant à la DRH.

Pour ce faire, nous avons fait l'effort de nous former spécialement auprès des Assurances du Crédit Mutuel pour répondre à toute question relative à cette mutuelle.

Il en est bien évidemment de même pour tout ce qui relève du CGOS...

**Nous sommes disponibles à nos heures d'ouverture.**

## **N'hésitez pas à nous contacter**

**Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
le vendredi de 8h30 à 12h  
(Bâtiment 30 au 1er étage)**

**Tél : 03 89 12 51 30**  
**Mail : [unsa-hcc68@gmail.com](mailto:unsa-hcc68@gmail.com)**

**Retrouvez-nous aussi :**  
**Facebook : Marcel Unsa Schickel**  
**Site internet : <https://unsa-hcc.fr>**

**UNSA - Syndicat libre et indépendant**